

Délibération n°2020-01-06

Réf. Nomenclature « Actes » : 713

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION TRANSITOIRES 2020 ET MODALITÉS DE VERSEMENT

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	65
Pouvoirs	10
Votants	75

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 13 janvier 2020 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marc Bujon est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir**

André Alanore	à	Jean Stöhr	Éric Bossaert	à	Philippe Roche
Daniel Escurat	à	Alain Fonfrede	Michel Pesteil	à	Jean Pierre Guitard
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	A	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Gérard Rougier	Francis Roques	à	Robert Gantheil
Jean-Marc Sauviat	à	Christophe Arfeuillère	Geneviève Serve	A	Marie-Claude Lepage

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Robert Bredèche (Bernadette Delpech); Daniel Caraminot (René Lacroix); Bernard Couzelas (Alain Lanly); Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénélox (Gérard Loche) ; Nelly Simandoux (Nadine Coudert).

- **Élus absents et non-représentés :**

Marine Belle ; Jean-Marc Bodin ; Gilles Chazal ; Tony Cornelissen ; Daniel Couderc ; Danielle Coulaud ; Sandra Delibit ; Philippe Exposito ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Frédérique Fraysse ; Baptiste Galland ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Mady Junisson ; René Lacon ; Martine Leclerc ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Joël Pradel ; Christine Rougerie ; Jean-Michel Taudin.

Délibération n°2020-01-06

Envoyé en préfecture le 28/01/2020

Reçu en préfecture le 28/01/2020

Affiché le



ID : 019-200066744-20200123-20200106-DE

Vu l'Article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Dans le cadre du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), la loi dispose que la communauté de communes doit reverser une part de la fiscalité qu'elle perçoit à ses communs membres sous la forme d'une attribution de compensation.

Suite aux Commissions Locales d'Evaluation des Charges transférées du 02 Décembre 2019 et du 16 janvier 2020, Il est proposé de fixer les attributions de compensation transitoires 2020 comme suit.

Les attributions de compensation transitoires 2020 prennent en compte exceptionnellement la participation financière moyenne 2019 à l'Ecole de Musique et de Danse de Haute-Corrèze, soit 117.817,00 € pour les 13 communes concernées.

Il est précisé que cette dernière sera retirée lors du calcul des attributions de compensation 2021.

Envoyé en préfecture le 28/01/2020

Reçu en préfecture le 28/01/2020

Affiché le



ID : 019-200066744-20200123-20200106-DE

Délibération n°2020-01-06**Réf. Nomenclature « Actes » : 713**

Commune	AC Provisoire - Exercice 2020
Aix	130 688,55
Alleyrat	11 967,69
Ambrugeat	-1 355,84
Beissat	5 107,34
Bellechassagne	-306,98
Bort-les-Orgues	1 406 820,57
Bugeat	83 636,64
Chavanac	792,30
Chaveroche	23 869,59
Chirac-Bellevue	16 676,92
Clairavaux	24 170,31
Combressol	38 769,34
Confolent-Port-Dieu	15 135,10
Couffy-sur-Sarsonne	11 280,11
Courteix	4 471,01
Davignac	25 896,33
Eygurande	39 887,18
Feniers	16 707,83
Feyt	7 599,79
La Courtine	192 070,13
Lamaziere-Basse	6 985,58
Lamaziere-Haute	3 837,96
Laroche-pres-Feyt	5 936,82
Latronche	6 883,11
Le Mas-d'Artige	10 158,45
Ligniac	411 837,47
Lignareix	5 440,58
Magnat-l'Etrange	56 253,14
Malleret	4 188,96
Margerides	19 965,67
Maussac	57 981,21
Merlines	89 545,19
Mestes	26 383,40
Meymac	960 601,16
Millevaches	-142,31
Monestier-Merlines	38 202,25
Monestier-Port-Dieu	48 007,12
Neuvic	218 108,53
Palisse	16 861,48
Perols-sur-Vezere	56 311,65
Peyrelevade	32 771,25
Poussanges	15 536,12

Roche-le-Peyroux	86 299,54
Saint-Angel	229 531,13
Saint-Bonnet-pres-Bort	3 047,23
Sainte-Marie-Lapanouze	6 817,73
Saint-Etienne-aux-Clos	3 483,43
Saint-Etienne-la-Geneste	6 673,84
Saint-Exupery-les-Roches	37 155,25
Saint-Frejoux	139 884,96
Saint-Germain-Lavolps	-302,60
Saint-Hilaire-Luc	-793,47
Saint-Julien-pres-Bort	0,00
Saint-Martial-le-Vieux	11 204,74
Saint-Merd-la-Breuille	25 749,94
Saint-Merd-les-Oussines	2 337,67
Saint-Oradoux-de-Chirouze	19 911,30
Saint-Pantaleon-de-Lapleau	17 498,65
Saint-Pardoux-le-Neuf	5 165,54
Saint-Pardoux-le-Vieux	9 025,44
Saint-Remy	7 999,71
Saint-Setiers	26 494,29
Saint-Sulpice-les-Bois	-1 607,35
Saint-Victour	20 100,46
Sarroux	302 851,74
Serandon	137 431,07
Sornac	9 911,20
Soursac	1 065 814,52
Thalamy	157,07
Ussel	3 858 944,04
Valiègues	5 921,58
Veyrieres	161,58

TOTAL**10 186 917,48 €****-4 508,55 €**

Délibération n°2020-01-06

Envoyé en préfecture le 28/01/2020

Reçu en préfecture le 28/01/2020

Affiché le

Bernaer
Levrault

ID : 019-200066744-20200123-20200106-DE

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 1 contre et 74 voix pour, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de verser les attributions de compensation positives mensuellement ;
- **DÉCIDE** de collecter les attributions de compensations négatives annuellement en novembre ;
- **VALIDE** les attributions de compensation transitoires 2020 suivantes :

A la majorité	
Votants	75
Pour	74
Contre	1
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 23 janvier 2020

Le président,
Pierre Chevalier

